

CELLENEUVE IMMOBILIER

29 Route de Lodève - 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04.67.75.20.26 - Fax : 09.56.10.20.26

Courriel : immo.celleneuve@gmail.com



HONORAIRES AGENCE

TRANSACTION APPARTEMENT MAISON VILLA

Inférieur à 50 000 €	Forfait minimum de 5 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	5 000 € TTC + 3.5 % TTC sur la part supérieure à 50 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	7 000 € TTC + 3% TTC sur la part supérieure à 100 000 €
Plus de 200 001 €	10 750 € TTC + 2% TTC sur la part supérieure à 200 000 €

GARAGE EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

10 % avec forfait minimum de 2000 € TTC

TERRAIN A BATIR

6 % TTC CHARGE ACQUEREUR

INDICATION DE VALEUR

Dans le cadre d'une mise en vente : Gratuit

LOCATION

À la charge du locataire : 5 % TTC du loyer net annuel plafonné à 13 € m² en zone tendue et plafonné à 8€ TTC en zone détendue (visite, dossier, rédaction de bail, état des lieux)

À la charge du bailleur: 5 % TTC du loyer net annuel plafonné à 13 € m² en zone tendue et plafonné à 8€ TTC en zone détendue (visite, dossier, rédaction de bail, état des lieux)

GESTION LOCATIVE

À LA CHARGE DU BAILLEUR : 8.40 % TTC DU LOYER HORS CHARGES

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
Notre agence répond aux obligations légales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Article L.561-2 et R.561-21 et suivants du code monétaire et financier)

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION : ANM 62 RUE TIQUETONNE 75002 PARIS - www.anm-conso.com

HONORAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 01/10/2018 SELON T.V.A. EN VIGUEUR à 20%

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES - GESTION - LOCATION

Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier FNAIM - 89 Rue de la Boétie - 75008 Paris
Carte professionnelle Transaction - Gestion n° 3402 2018 000 027 462 délivrées par la CCI de l'Hérault
SARL au capital de 7.622,44 € - RCS Montpellier B 379 653 306 - Siret 379 653 306 00017 - APE 703 A

2022

BAREME
HONORAIRES
TTC ⁽¹⁾



1 GERANCE

- A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

- ✓ De 6 % à 12 % du montant des encaissements en fonction de la nature et du nombre de biens confiés
- ✓ 3,60 % pour la garantie des loyers impayés
- ✓ 2 euros de frais administratifs/mois
- ✓ 48 euros d'aide à la déclaration des revenus fonciers /an

2 LOCATION

- A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- ✓ 10 euros / m² ▶ Visite / dossier / rédaction de bail
- ✓ 3 euros / m² ▶ Etat des lieux entrée et sortie

- A LA CHARGE DU MANDANT

- ✓ 10 euros / m² ▶ Visite / dossier / rédaction de bail
- ✓ 3 euros / m ▶ Etat des lieux entrée et sortie

3 TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

[Les taux sont exprimés en TTC et en pourcentage du prix hors honoraires.]

- Jusqu'à 500 000 euros barème basé sur tranche cumulative

- ✓ Pour partie du prix hors honoraires jusqu'à 27 000 euros ▶ 3 200 euros TTC soit 2667 € HT
- ✓ Pour partie du prix hors honoraires entre 27 001 et 80 000 euros ▶ 8,40 % TTC soit 7,00 % HT
- ✓ Pour partie du prix hors honoraires entre 80 001 et 100 000 euros ▶ 6,00 % TTC soit 5,00 % HT
- ✓ Pour partie du prix hors honoraires au-delà de 100 000 euros ▶ 4,00 % TTC soit 3,33 % HT
- ✓ Pour prix hors honoraires supérieur à 500 000 euros ▶ 5 % TTC soit 4,17 % HT

4 SYNDIC

- ✓ 120 à 200 euros / lots ▶ Honoraires de Gestion courante en fonction des éléments d'équipements communs et de la configuration de la copropriété

⁽¹⁾ TVA 20% incluse